

# LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 7 Germinal, an VIII.

*Embarquement de troupes à Palerme pour se rendre devant Malte. — Anecdote sur Paul I<sup>er</sup>, à l'occasion de ce qui s'est passé à Ancône entre les Autrichiens & les Russes. — Trait de bonne foi d'un des chefs de chouâns. — Arrestation de la diligence d'Amiens à Rouen. — Prise du vaisseau le Généreux par les Anglais. — Tableau des chef-lieux des sous-préfectures.*

## TURQUIE.

*De Constantinople, le 10 février (21 pluviôse).*

Après la prise d'El-Arisch, l'armée ottomane s'est ébranlée pour se porter sur Saliché, qui est à trois journées du Caire. Le grand-visir est encore à El-Arisch, occupés de la négociation relative à l'évacuation de l'Égypte.

*Nota.* La lettre d'Amsterdam que nous avons donnée hier, peut faire juger quel degré de confiance méritent ces assertions.

## ITALIE.

*Palerme, le 11 février (22 pluviôse)*

Lord Keith a donné à dîner samedi dernier à toute la famille royale à bord de son vaisseau amiral *la Reine-Charlotte*, de 310 canons.

Cinq compagnies formant en tout 800 hommes du régiment du Val de Mazzara, se sont embarqués hier sur la frégate *la Sirène*. Ces troupes se rendent à Malte pour s'unir aux Anglais & aux Russes. (*Extrait de la Gazette de Francfort*).

## RUSSIE.

*De Pétersbourg, le 27 mars (8 ventôse).*

On dit que quand Paul I<sup>er</sup> reçut la nouvelle de ce qui s'étoit passé à Ancône entre les Autrichiens & les Russes, il étoit au milieu d'une assemblée de cour, & s'écria : « Ou est le ministre d'Autriche, pour que je le foule aux pieds ».

On ajoute que le ministre ne se trouva pas là, & que l'ambassadeur d'Angleterre lui envoya dire qu'il feroit bien de ne pas se rendre à la cour.

L'envoyé d'Autriche s'y présenta quelques jours après; dès que Paul l'aperçut, il passa devant lui, en lui détachant quelques coups de coude; & s'adressant ensuite au ministre de Sardaigne : « On ne veut pas rendre à votre maître ses états; mais le diable rompra le col à tous ceux qui voudront les lui ravir ».

## SUEDE.

*De Stockholm, le 4 mars, (12 ventôse).*

Le couronnement du roi est fixé au 2 germinal. Le duc de Sudermanie a le commandement militaire de cette capitale, pendant l'absence de sa majesté. Tous les ministres étrangers ont été invités à se rendre à Norkoping, pour assister au couronnement & à la session des états.

Le roi, avant son départ, a fait son testament, & l'a remis au comte de Wachmeister.

Plusieurs couriers ont été expédiés à Pétersbourg, la veille du jour où sa majesté a quitté Stockholm.

Le gouvernement civil de la capitale a été confié au comte d'Uglas.

## PRUSSE.

*De Berlin, le 11 mars (20 ventôse).*

C'étoit hier la fête de naissance de la reine : elle entre dans sa 25<sup>e</sup> année. Il y a eu bal à la cour. L'an dernier, le roi lui avoit fait présent de dix mille écus. On ne dit point encore quel présent il lui a fait cette année.

Il court ici un singulier bruit : l'Autriche c'éderoit le pays de Sandomir avec Cracovie à la Prusse, pourvu que la Prusse se chargeât de toutes les dettes de la ci-devant Pologne. Cependant la Prusse ne seroit obligée de payer que les dettes à la charge de l'Autriche.

Le cabinet du roi est maintenant composé des colonels Zastrow, de Kokeritz, aides-de-camp du roi, & du conseiller du cabinet, M. Beyme. Tous les jeudis le ministre de la police, Schulembourg, se rend aussi au cabinet du roi; les autres ministres n'y paroissent point.

Pour les affaires étrangères, il y a un autre conseiller du cabinet.

## ALLEMAGNE.

*De Brunn, le 10 mars (19 ventôse).*

Le général Dumouriez est définitivement entré au service de l'empereur de Russie, avec des appointemens de 10 mille roubles. A son arrivée à Pétersbourg, il fut attaqué d'une esquinancie. Après son rétablissement, il a été présenté à l'empereur par le comte Panin. Il a reçu à Mittau des lettres de recommandation de Louis XVIII.

Le ci-devant comte de Saint-Priest, premier ministre de la cour de Mittau, a reçu sa démission.

L'épouse du prétendant doit se rendre au printemps à Charles-Bad.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Périgueux, le 30 ventôse.*

Le 25 de ce mois, cinquante réquisitionnaires ou conscrits, faisant partie des brigands, se sont rendus à Eymet & ont déposés leurs armes entre les mains du général Treillard. Ils ont promis d'amener leurs camarades avec leurs armes, le 2 germinal, & de contribuer à l'arrestation des autres. On leur a accordé trois décades pour rester dans leurs familles : ils se dirigeront ensuite sur Dijon.

*De Nantes , le 2 germinal.*

Letourneur ( de la Manche ), préfet de la Loire-Inférieure, est arrivé hier, entre midi & une heure. On ne l'attendoit que sur les quatre heures, en sorte que la garde nationale qui devoit prendre les armes, n'étoit pas encore rassemblée. Le canon a annoncé son arrivée. Il sera installé aujourd'hui.

Deux mille fusils ont été rendus dans la Mayenne. Le désarmement continue.

Un fameux détousseur, nommé Bertet, couvert de crimes, évadé des chiourmes, repris & détenu au Bouffay pour de nouveaux délits, s'est sauvé; le 18 de ce mois, en plein jour. On est à sa poursuite.

*D'Angers, le 5 germinal.*

Chaque jour nous apprenons des traits qui concourent à consolider l'heureuse paix qui nous devons à la générosité du gouvernement, à la sagesse & à la fermeté de l'autorité militaire.

Charles, si connu dans le canton de Tiercé, a été un des derniers à se rendre. Sa conduite actuelle prouve son désir non-seulement de tenir parole, mais encore de contribuer de tous ses moyens à restituer à l'agriculture les bras que l'insurrection lui avoit enlevés. Dernièrement il apprit que quelques-uns des siens étoient disposés à continuer leur rébellion. Prévoyant les malheurs qu'une telle opiniâtreté pouvoit faire naître, il marche seul, sans armes; trouve à Montreuil-sur-Loire ceux qu'il cherchoit, leur expose le but de sa démarche, emploie le langage de la persuasion, laissant toutefois entrevoir le caractère qu'ils lui avoient connu lorsqu'il étoit à leur tête. Il demande leurs armes qui sont inutiles, puisqu'il n'existe plus de motif à la rébellion. On fait des difficultés; mais Charles les leve bientôt en leur faisant sentir combien ces armes sont dangereuses entre leurs mains, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour la tranquillité du pays. Enfin il les assure que, si la douceur n'obtient rien, la force sera employée. *Vous connoissez Charles*, leur dit-il, *prenez garde de l'obliger à agir contre vous.* . . . A l'instant les armes sont rendues, & nos hommes, renonçant pour jamais au système de révolte qu'ils vouloient entretenir, ont repris tranquillement le cours de leurs travaux.

*De Rouen, le 6 germinal.*

La diligence d'Amiens vient d'être arrêtée vers le lieu nommé le Frenot, sur la route de Neufchâtel, par dix brigands. Il paroît qu'ils étoient informés qu'elle portoit quarante mille francs dont ils se sont emparés. Ils ont conduit la voiture dans un petit bois d'environ quatre arpens, où ils ont été attaqués par les gendarmes & les paysans qu'ils avoient rassemblés. Un des gendarmes a été tué. Cependant les brigands ont été forcés; un d'eux est resté blessé sur la place; quatre autres ont été arrêtés & vont être amenés dans les prisons. L'agent de l'endroit, qui avoit eu le courage de se joindre aux gendarmes, a, dit-on, été tué.

*De Paris, le 6 germinal.*

Le corps des hussards volontaires organisés à Paris par le général Mathieu Dumas, ne sera présenté au premier consul que lorsqu'il sera entièrement monté & équipé. On y compte plusieurs jeunes gens des familles jadis les plus illustres de France. Le commandant de ce corps est le fils du général Dampierre, tué du côté de Valenciennes dans les premières années de cette guerre.

— Une de nos feuilles annonce qu'on va remarquer une grande différence dans la correspondance des nouveaux fonctionnaires publics; & nous le croyons sans peine, au moins pour le plus grand nombre d'entr'eux. Mais ce qui est naïf ou plaisant, c'est le motif de cette observation. Celui qui la publie craint que le gouvernement n'en conclue que, s'il ne met des honnêtes gens en place, tout s'apaisera; que déjà tout s'apaise dans les endroits où l'on a agi ainsi; & que par conséquent la composition des anciennes autorités étoit la principale cause du mécontentement qui régnoit dans divers départemens.

Le même écrivain voit là une sorte de conspiration pour laquelle une nuée d'agens seroit déjà en campagne.

Nous pensons, nous, que puisqu'il y a parmi les préfets des hommes différentes nuances d'opinions, il sera facile cette fois de juger entr'eux & de connoître ceux qui sauroient rendre tranquilles & heureux les départemens qui leur sont confiés.

— « Le 29 pluviôse, le vaisseau *le Généreux* a été rencontré à dix lieux de Malte, par trois vaisseaux & une frégate anglaise qui lui ont donné la chasse. Il s'est battu contre eux à la vue des côtes de Sicile. Le contre-amiral Perrée, après avoir été blessé à la tête, a eu une cuisse emportée; il est mort quatre heures après: le vaisseau étoit alors au pouvoir de l'ennemi. Le chef d'état-major & plusieurs officiers ont été blessés. L'équipage a été conduit à Syracuse, où sont restés les blessés, & de là à Messine.

» La république a perdu un de ses plus estimables citoyens, un des plus braves comme des plus habiles officiers de sa marine. Accablé par des forces supérieures, la mort, au défaut du succès, n'a pas manqué à sa gloire ».

( Article officiel ),

— Les conférences entre les commissaires américains & français n'ont pas encore commencé, à cause de l'indisposition de Joseph Bonaparte & M. Murray.

— Alexandre Lameth est arrivé hier à Paris.

— C'est le citoyen Keppler (du Bas-Rhin), & non Kleper, qui a été nommé par le sénat conservateur, membre du corps législatif.

— On annonce pour la fin de cette décade un ouvrage de madame de Staël, intitulé : *De l'influence des révolutions sur les lettres.*

— La société des arts & des sciences de Dijon s'est chargée d'ouvrir une souscription pour les frais des expériences aérostatiques que le citoyen Garnerin doit faire dans cette ville.

— On écrit du Mans, en date du 1<sup>er</sup> germinal, que la tranquillité continue à régner dans ce département : il n'y a plus de rassemblemens. Quelques brigands épars rodent encore dans les campagnes; leur arrestation successive achèvera de nettoyer le pays.

Le désarmement s'est effectué sans secousse. Quelques armes sont encore cachées; mais l'active surveillance des chefs militaires empêchera qu'elles ne puissent nuire une seconde fois.

— On mande d'Argentieres (Ardèche), le 21 ventose, que 800 rebelles sont aux portes de cette commune, où l'on s'attendoit à être attaqué d'un moment à l'autre. Le 20, ils étoient à Uzès; & une patrouille de 50 hommes est venue en criant : *Vive le roi!* à une portée de fusil. Les femmes

& les enfans font des provisions de pierres; préparent des chaudières d'eau bouillante; tous les hommes sont sous les armes.

— Paul I<sup>er</sup>. est à l'ordre du jour pour les anecdotes. Comme il est en querelle avec l'empereur de la Chine, on lui fait dire : *Tout est calculé, & je prétends que, le même jour, mes fideles troupes renversent le chef des Chinois & celui des Français,*

— Les Anglais répandent, avec soin, dans le Nord, le bruit que les denrées qui proviennent de leurs colonies sont reçues dans les ports de France, tandis que nous exigeons des Hollandais qu'ils ne les admettent point dans les leurs. Ceux qui ne connoissent qu'à demi la politique anglaise, pourroient croire que cette supposition a pour seul objet de persuader à nos alliés que nous voulons nous attribuer à leur exclusion des bénéfices qu'ils devroient partager; mais il en existe un autre. Hambourg regorge de denrées coloniales qui appartiennent à des maisons anglaises. Le débouché qu'on dit leur être ouvert dans nos ports, peut tenter de crédules spéculateurs; une hausse peut s'ensuivre; & l'on espere ainsi atteindre le double but que se promet d'ordinaire le commerce anglais dans toutes ses combinaisons *son bien premièrement, & puis le mal d'autrui.*

( Article officiel ).

— On a transcrit par erreur, dans notre feuille du 4 germinal, un article de *Mittau*, pris d'un journal français, & à ce qu'il paroît, originairement inséré dans une feuille étrangère. Il y avoit dans cet article un ton d'insulte à l'infortune sans espérance, un accent de mépris cruel pour ce qu'il y a de plus sacré au monde, le malheur & la misère. Les lecteurs de cette feuille n'auront sans doute pas fait à ses rédacteurs ordinaires l'injure de leur attribuer ces phrases révoltantes.

#### Tableau des chef-lieux des sous-préfectures.

*Départemens.* — Ain. — Bourg, Nantua, Belley, Trévoux.  
Aisne. — Château-Thierry, Soissons, Laon, Saint-Quentin, Vervins.  
Allier. — Mont-Luçon, Moulins, Gannat, Lapolisse.  
Alpes ( Basses ) — Barcelonnette, Castellanne, Digue, Sisteron, Forcalquier.  
Alpes ( Hautes ) — Briançon, Embrun, Gap.  
Alpes-Maritimes. — Nice, Monaco, Pujet-Tonieres.  
Ardèche. — Tournon, Privas, l'Argentière.  
Ardennes. — Rocroy, Charleville, Sedan, Rhetel, Vouziers.  
Arriège. — Pamiers, Saint-Girons, Poix.  
Aube. — Arcis-sur-Aube, Nogent-sur-Seine, Troyes, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine.  
Aude. — Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne, Limoux.  
Aveyron. — Espalion, Milhau, Saint-Affrique, Rhodéz, Villefranche.  
Bouches-du-Rhône. — Marseille, Aix, Tarascon.  
Calvados. — Bayeux, Caen, Pont-l'Évêque, Lisieux, Falaise, Vire.  
Cantal. — Mauriac, Murat, Saint-Flour, Aurillac.  
Charente. — Ruffec, Confolens, Angoulême, Barbésienx, Cognac.  
Charente-Inférieure. — La Rochelle, Rochefort, Saint-Jean-d'Angely, Saintes, Jonsac, Marenes.  
Cher. — Sancerre, Bourges, Saint-Amand.  
Correze. — Ussel, Tulle, Brives.  
Côte-d'Or. — Châtillon, Sémur, Dijon, Beaune.  
Côtes-du-Nord. — Lannion, Saint-Brieux, Dinan, Loudeac, Guingamp.  
Creuse. — Guéret, Boursac, Aubusson, Bourgaueuf.  
Dordogne. — Nontron, Périgueux, Sarlat, Bergerac, Ribérac.  
Doubs. — Besançon, Beaume, Saint-Hyppolite, Pontarlier.  
Drôme. — Valence, Die, Nyons, Montélimart.  
Dyle. — Bruxelles, Louvain, Nivelles.  
Esaout. — Gand, Audenarde, Dendermonde, le Sas-de-Gand.  
Eure. — Pont-Audemer, Louviers, les Andelys, Evreux, Berney.  
Eure & Loire. — Nogent, Chartres, Châteaudun, Dreux.

Finistere. — Brest, Morlaix, Château-Lin, Quimper, Quimperlay.  
Forêts. — Neuf-Château, Luxembourg, Bitbourg, Diekirch.  
Gard. — Alais, Uzès, Nîmes, le Vigan.  
Garonne ( Haute- ). — Castel-Sarrasin, Toulouse, Villefranche, Muret, Saint-Gaudens.  
Gers. — Condom, Lectoure, Auch, Lombez, Mirande.  
Gironde. — Blaye, Libourne, la Réolle, Bazas, Bordeaux, Lesparre.  
Golo. — Bastia, Calvi, Corté.  
Hérault. — Lodeve, Montpellier, Béziers, Saint-Pons.  
Ille & Vilaine. — Saint-Malo, Fougères, Vitré, Redon, Montfort, Rennes.  
Indre. — Issoudun, Châteauroux, Lachâtre, Leblanc.  
Indre & Loire. — Tours, Loches, Chinon.  
Isere. — Vienne, Latour-du-Pin, Grenoble, Saint-Marcellin.  
Jemmapes. — Tournay, Mons, Charleroy.  
Jura. — Dôle, Poligny, Lons-le-Saunier, Saint-Claude.  
Landes. — Mont-de-Marsan, Saint-Sever, Dax.  
Léman. — Genève, Thonon, Bonneville.  
Liamone. — Vico, Ajaccio, Sartenne.  
Loir & Cher. — Vendôme, Blois, Romorantin.  
Loire. — Roanne, Montbrison, Saint-Etienne.  
Loire-Inférieure. — Savenay, Château-Briant, Ancenis, Nantes, Paimbœuf.  
Loire ( Haute ). — Brioude, le Puy, Yssengeaux.  
Loiret. — Pithiviers, Montargis, Gien, Orleans.  
Lot. — Montauban, Figeac, Gourdon, Cahors.  
Lot & Garonne. — Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve-d'Ageac.  
Lozere. — Marvejols, Monde, Florac.  
Lys. — Bruges, Furnes, Ypres, Courtray.  
Maine & Loire. — Legré, Baugé, Saumur, Beaupréau, Angers.  
Manche. — Valognes, Saint-Lô, Mortain, Avranches, Coutances.  
Marne. — Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le-Français, Châlons, Epernay.  
Marne ( Haute ). — Vassy, Chaumont, Langres.  
Mayenne. — Mayenne, Laval, Château-Gonthier.  
Meurthe. — Toul, Nancy, Château-Salins, Sarrebourg, Lunéville.  
Meuse. — Bar-sur-Ornain, Commercy, Montmédy, Verdun.  
Meuse-Inférieure. — Maëstricht, Hasselt, Ruremonde.  
Mont-Blanc. — Chambéry, Annecy, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne.  
Morbihan. — Pontivy, Ploërmel, l'Orient, Vannes.  
Moselle. — Briey, Thionville, Metz, Sarguemines.  
Nethes ( Deux- ) — Anvers, Turnhout, Malines.  
Nièvre. — Cosnes, Clamecy, Nevers, Château-Chinon.  
Nord. — Bergues, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douay.  
Oise. — Beauvais, Clermont, Compiègne, Senlis.  
Orne. — Doinfront, Argentan, Alençon, Mortagne.  
Ourthe. — Liège, Malmédy, Huy.  
Pas-de-Calais. — Boulogne, Saint-Omer, Béthune, Arras, Saint-Pol, Montreuil.  
Puy-de-Dôme. — Riom, Thiers, Ambert, Clermont, Issoire.  
Pyrénées ( Hautes ). — Tarbes, Bagnères, Argelès.  
Pyrénées ( Basses ). — Pau, Oleron, Mauléon, Bayonne, Orthez.  
Pyrénées Orientales. — Perpignan, Ceret, Prades.  
Rhin ( Bas ) — Wissembourg, Saverne, Strasbourg, Barr.  
Rhin ( Haut ) — Colmar, Altkirch, Delemont, Porentruy, Belfort.  
Rhône. — Villefranche, Lyon.  
Sambre & Meuse. — Namur, Dinant, Marche, Saint-Hubert.  
Saône ( Haute- ) — Gray, Vézoul, Lure.  
Saône & Loire. — Autun, Chareilles, Châlons, Louhans, Mâcon.  
Sarthe. — Mamers, Saint-Calais, la Flèche, le Mans.  
Seine. — Saint Denis, Sceaux, Paris.  
Seine-Inférieure. — Le Havre, Yvetot, Dieppe, Neufchâtel, Rouen.  
Seine & Marne. — Melun, Coulommiers, Meaux, Fontainebleau, Provins.  
Seine & Oise. — Mantes, Pontoise, Versailles, Corbeil, Etampes.  
Sevres ( Deux- ) — Thouars, Parthenay, Niort, Meile.  
Somme. — Abbeville, Doullens, Péronne, Mondidier, Amiens.  
Tarn. — Gaillac, Alby, Castres, Lavaur.  
Var. — Brignoles, La Seyne, Grasse, Toulon.  
Vaucluse. — Orange, Avignon, Carpentras, Apt.  
Vendée. — Sables-d'Olonne, Montaigu, Fontenay.  
Vienne. — Loudun, Châtelleraut, Montmorillon, Civray, Poitiers.  
Vienne ( Haute- ) — Bellac, Limoges, Saint-Yrieix, Rochechouart.  
Vosges. — Neufchâteau, Mirecourt, Epinal, Saint-Dié, Remiremont.  
Yonne. — Joigny, Auxerre, Tonnerre, Avallon.

## T R I B U N A T.

*Séance du 6 germinal.*

Un membre propose au tribunal de voter l'adoption du projet de loi, tendant à autoriser les débiteurs de rentes viagères envers l'état de se libérer en payant une certaine quotité d'arrérages.

Andrieux attaque & le fond & la rédaction du projet. Il représente sur-tout qu'on y comprend dans une généralité de dispositions obscures & vagues, des cas très-distincts, des rentes bien différentes l'une de l'autre.

Après quelques débats on propose un nouveau délai pour la discussion du projet.

Fabre & Thibaut soutiennent que s'il est vicieux le tribunal doit le rejeter. Mais Chamron penche pour le délai, parce que l'on donnera, par ce moyen, le tems aux consuls de retirer ce projet.

Le tribunal se range de cet avis; il vote l'adoption du projet relatif aux droits d'entretien des routes.

Le sénat conservateur annonce, par un message, qu'il a élu le citoyen Roger-Ducos pour son président, & les citoyens Bougainville & Laplace pour ses secrétaires.

La discussion s'ouvre sur le projet de loi relatif aux canaux & ponts à construire par des particuliers.

Il s'agit ici, a dit le rapporteur Caillemer, de travaux qui accroîtront la richesse nationale & les avantages individuels. Nous verrons se rétablir ces communications depuis si longtemps interrompues; les ponts tombés en ruine se releveront; par-tout des canaux creusés, des routes nouvelles donneront la vie à des communes isolées, à des campagnes fertiles, mais négligées, à raison de leur isolement, & de l'impossibilité de l'exportation de leurs denrées.

Le rapporteur se fait ensuite les questions suivantes sur le projet :

Est-il d'accord avec les principes d'une bonne législation ? convient-il d'attribuer exclusivement au gouvernement le droit d'approuver les entreprises & de fixer le *quantum* comme la durée de la taxe ?

La commission a vu dans cette attribution une immense latitude donnée au gouvernement. Peut-être n'appartient-il qu'au corps législatif de statuer sur les entreprises nécessaires à la prospérité publique, & sur-tout le tarif & la durée des taxes à établir; mais peut-être aussi cette difficulté n'est-elle pas insoluble.

Et d'abord, le gouvernement ne peut arbitrairement lui-même faire exécuter des travaux publics; parce que, s'il les ordonnoit, il faudroit que le trésor public les payât, & dans ce cas, il faudroit que ces dépenses fussent autorisées par le corps législatif. Mais ici il ne s'agit point de puiser dans le trésor public; il ne s'agit que d'autoriser des spéculateurs amis de la république à fertiliser & à embellir son sol.

Quant à l'attaché du gouvernement, elle est absolument indispensable aux spéculateurs, & pour n'être point entravés dans la marche de leurs travaux, & pour jouir avec sécurité de l'indemnité déterminée.

Au reste, le gouvernement qui, comme nous, veut la prospérité publique, ne manquera pas, sans doute, de proposer, dans la suite, les additions nécessaires au complé-

ment de cette loi, dont le but est louable comme le principe, & dont le rejet ajourneroit à une époque trop éloignée des travaux véritablement urgens.

Duchesse regarde le projet comme imparfait, important & peu urgent. Il demande donc qu'on discute avec moins de célérité que le zèle du tribunal en a mis aux objets pressés.

Portier ne croit pas que le gouvernement puisse fixer des taxes sans le concours du corps législatif, & Isnard regarde le projet comme inconstitutionnel, parce qu'il suppose implicitement que le gouvernement pourra donner aux entrepreneurs le droit de forcer les propriétaires à vendre leurs biens.

Arnauld, Chauvelin, Caillemer défendent le projet comme une source de prospérités nationales. Les deux derniers répondent sur-tout à l'objection sur le droit d'émettre des taxes qu'on propose d'abandonner au gouvernement, qu'il ne s'agit que de taxes passagères.

Bailleul établit 1°. que le gouvernement ne peut point consentir de taxes sans le concours du corps législatif; 2°. que les canaux qui ne sont pas très-utiles sont très-nuisibles: il ne faut pas tenter la cupidité de mettre toute la France en canaux, & autrefois un fou a proposé de transformer toutes ses côtes en port de mer; 3°. que le corps législatif spécialement chargé de protéger les propriétés, bases fondamentales de la société; ne peut pas jeter celles de tous les Français entre les mains des hommes à projets et des commis du ministère de l'intérieur.

La discussion est fermée, & la non adoption du projet de loi est votée à la majorité de 49 voix contre 25.

## C O R P S L É G I S L A T I F.

*Séance du 4 germinal.*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la formation de la liste des jurés.

Thiessé, orateur du tribunal, exprime le vœu d'adoption de ce projet, émis par le tribunal.

On va aux voix, & le projet est adopté à la majorité de 250 voix contre 7.

Thiessé exprime le même vœu à l'égard du projet de loi qui rapporte l'article 521 du code des délits & des peines, relativement aux récusations à exercer sur les listes de jurés.

On va aux voix; le projet est adopté à la majorité de 265 voix contre 5.

Le corps législatif adopte ensuite le projet de loi qui accorde une maison nationale à l'hospice des enfans abandonnés de la commune d'Arras. Ce projet est adopté à la majorité de 258 voix contre une.

Le sénat conservateur annonce, par un message, qu'il a nommé, le 4 germinal, le citoyen Roger-Ducos son président, & les citoyens Laplace & Bougainville ses secrétaires.

*Bourse du 6 germinal.*

Rente prov., 12 fr. 75 c. — Piers consol., 22 fr. 50 c. — Bons<sup>2</sup>, 1 fr. 50 c. — Bons d'arrérage, 90 fr. 25 c. — Bons pour l'an 8, 78 fr. 15 c. — Syndicat, 66 fr. 50 c.

*Coup-d'œil sur la situation politique de l'Europe*, 2 vol. in-8°. Prix, 7 fr., & 8 fr., franc de port.

Cet ouvrage n'est pas une compilation, mais un jugement d'un grand intérêt; il tient tout ce que promet le titre.